

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 1^{er} avril 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 07

Absents : 04

Votants : 06

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Date de la convocation :

25/03/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno.

Secrétaire : AINOZ Jean-Louis.

Délibération 2025-04D12 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 budget annexe Ecole Petite Ourse

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe lotissement Petite Ourse ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Madame Christelle MOLLIER, 1^{ère} adjointe, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Approuve le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe Opération Petite Ourse et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	Résultat 2024 reporté	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION 2024	Section de fonctionnement	18 457.67 €	83 201.30 €	0 €	64 743.63 €
	Section d'investissement	0.00 €	10 502.27 €	7 730.70 €	18 232.97 €
TOTAL CUMULE		18 457.67 €	64 743.63 €	7 730.70 €	82 976.60 €

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

La 1^{ère} adjointe
Christelle MOLLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300946-20250401-D2025-04D12-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025